

A Roissy, le 10 juin 2011.

**Déclaration du représentant du SNPL BRITAIR invité au conseil AF**

Très cher(e)s collègues,

Je tenais tout d'abord à vous remercier, à la fois pour nous avoir invité à assister à votre conseil, mais aussi vous remercier pour nous donner la possibilité de nous exprimer à l'issue de votre conseil.

Nous ne nous permettrons pas de donner un avis qualitatif sur ce projet d'accord, il est de votre seul ressort d'en débattre. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les affaires internes de politiques du bureau et du conseil AF, les bureaux restant indépendants au SNPL et les conseils souverains.

Je ne m'exprimerai donc que sur les conséquences pour les autres compagnies du Groupe Air France.

Il n'aura échappé à personne que si les PNT de votre compagnie validaient par consultation cet accord, c'est bien toute la stratégie du court et moyen courrier dans le groupe qui s'en retrouverait modifiée.

Jusqu'alors, nous avions, nous filiale, un rôle défensif sur le marché intérieur du groupe avec aussi une mission de feeder vers la plateforme de roissy.

Cela nous a amené à positionner au fil des années des avions mais aussi des équipages sur des bases en province. Cela représente à ce jour 446 PNT dans les deux filiales Britair et Régional qui sont basés et vivent en province.

Même si cette réorganisation du CC du GAF ne concerne à ce jour que 3 bases, personne ne peut nier que si le modèle économique est à la hauteur des espoirs des directions du groupe, c'est bien tout le modèle et le fonctionnement des filiales qui sera à terme impacté.

Il est, à notre sens, de la responsabilité des syndicats de se préoccuper des conséquences sociales d'un tel bouleversement.

Nous avons la possibilité, et au Conseil Britair nous en sommes persuadés, de pouvoir accompagner cette mutation majeure dans la vie du groupe tout en globalisant les emplois pilote.

Pour ce faire, nous avons besoin d'ouvrir rapidement des négociations sur le périmètre des filiales. Ce périmètre doit permettre dans un premier temps le maintien de l'activité et des emplois pilotes tout en redéfinissant la complémentarité nécessaire aux synergies du groupe par un redéploiement cohérent accepté et compris de tous. Ces négociations ne pourront se faire que d'une manière locale tout en s'inscrivant dans une stratégie globale. Nous vous tiendrons évidemment informés des difficultés et éventuelles incohérences auxquelles nous serions soumis et auxquelles l'actionnaire unique devra aussi répondre.

Enlever des lignes à forte valeur ajoutée dans les filiales pour les substituer par d'autres lignes dont la rentabilité reste à démontrer ne pourrait s'envisager dans une stratégie globale qu'à partir du moment où l'actionnaire assumerait par l'affrètement le juste coût de la mission demandée. Dans cet esprit, le modèle filiale franchisé doit laisser la place à un modèle où l'affrètement a toute sa raison d'être.

A ce jour un groupe de travail « Comm Emploi GAF » a été mis en place par le National. Ce groupe de travail a aujourd'hui le devoir d'effectuer un travail technique qui devra être utilisé par les bureaux des compagnies du GAF pour trouver les solutions qui nous permettront de consolider l'emploi PNT au sein du groupe.

Plusieurs voies peuvent rapidement être explorées.

A ce jour, différentes filières existent.

La filière EPL à laquelle, nous restons collectivement attachés.

La filière KD qui représente l'investissement de la compagnie dans la formation pilote et pour laquelle vous êtes à ce jour les garants.

La filière militaire, qui historiquement a toujours existé.

Enfin la filière Pro où des espaces existent. Cette filière doit pouvoir permettre aux pilotes des autres compagnies du groupe d'accéder à la compagnie AF et aux carrières associées. Nous pensons que des flux minimum doivent pouvoir être définis dans ce cadre là.

L'accord passerelle doit pouvoir laisser la place à un nouveau type de filtre basé, à notre sens, sur un niveau professionnel vérifié avant l'entrée à AF. Les modalités de ce filtre devront être redéfinies afin de s'adapter aux fondamentaux nécessaires à l'exercice de la profession dans la compagnie AF.

Nous ne pouvons pas passer à côté du rendez vous qui nous est proposé. Nous devons collectivement nous inspirer de tout ce qui a pu être fait pour trouver et inventer le modèle de carrière et d'emploi qui sera celui du groupe. Cela devra se faire sans heurt ni violence, avec comme seul objectif la protection et le développement de l'emploi PNT dans le groupe.

Aucun pilote d'AF en activité ne devra voir sa propre carrière impactée par ces modifications.

Nous avons besoin de votre engagement afin de pouvoir expliquer à nos collègues que le redéploiement ne se fera pas en sacrifiant des emplois PNT dans le groupe, mais bien en les transformant des filiales vers la compagnie Air France.

Nous vous demandons donc solennellement d'ouvrir le débat au plus tard en septembre sur ce sujet afin d'autoriser votre bureau à travailler à nos côtés pour pouvoir globaliser et fluidifier l'emploi au sein du groupe Air France.

Merci pour votre écoute, merci pour votre soutien.

Jean Jacques ELBAZ, *Vice Président du Bureau SNPL BRIT AIR ALPA*

**SYNDICAT NATIONAL DES PILOTES DE LIGNE FRANCE ALPA**  
AFFILIE ECA, IFALPA – N° SIRET 785 743 246 00031 CO DE APE 9420Z  
Roissypôle Le Dôme – 5 rue de La Haye – BP 19955 - 95733 Roissy CDG CEDEX  
Tel. (33) 01 49 89 24 00 – Fax (33) 01 49 89 24 10 – e-mail : snpl@snpl.com